

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **5 juin 2017**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

R 2017-06-133

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 5 juin 2017

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 1er mai 2017
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire du 15 mai 2017

Conseil

Administration

- 5 Adoption des comptes à payer - Mai 2017
- 6 Avis de motion - règl. 709-17 - Amendement règl. zonage
- 7 Adoption premier projet règl 709-17 - Amendement règl. zonage
- 8 Avis de motion - règl. 710-17 - Amendement permis et certificat
- 9 Adoption second projet règl 706-17 - Amendement règl. zonage
- 10 Remboursement fonds de roulement
- 11 Transfert fonds de réserve eaux usées
- 12 Enseigne bureau municipal - affectation surplus accumulé
- 13 Entente intermunicipale concernant les services d'une personne désignée en matière de cours d'eau - MRC Drummond
- 14 Résolution municipale pour accélérer l'adoption du projet de loi no 122
- 15 Achat enveloppes - Nouveau logo
- 16 Demande relative au Tour cycliste Frédéric Duguay 2017
- 17 Adoption budget - élection municipale 2017
- 18 Revenu Québec - Représentant autorisé

- 19 Cadre de référence sur la saine alimentation pour le milieu municipal
- 20 Tournoi de golf - MRC Drummond

Sécurité incendie

- 21 Achat juin 2017

Voirie

- 22 Rechargement 2017 et PAARRM
- 23 Travaux de pelle - 1er rang
- 24 Peinture Gloriette
- 25 Achat blocs ciments - entreposage

Hygiène du milieu

- 26 Échantillonnage bassin versant de la rivière St-Germain - Personne responsable des prélèvements

Urbanisme et zonage

Loisirs et culture

- 27 Demande de dérogation pour le bruit - Camping Loisirs Air Soleil
- 28 Demande de participation du SIUCQ - Parade Saint-Jean-Baptiste
- 29 Aide financière camp de jour - Sarah
- 30 Location jeux gonflables - St-Jean
- 31 Ménage loisirs
- 32 Récompense brigade scolaire junior

Général

Varia :

- 33 **Correspondance**
Correspondances reçues - Mai 2017
- 34 **Période à l'assistance**
- 35 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-134

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{ER} MAI 2017

Il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} mai 2017, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-135

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 15 MAI 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 mai 2017, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2017-06-136

5. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – MAI 2017

Il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de mai 2017, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. AVIS DE MOTION RÈGL. 709-17 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Pierre Lavallée, qu'à la présente séance du conseil, un projet de règlement, modifiant le règlement de zonage 654-12, intitulé *Règlement 709-17 – Amendement au règlement de zonage* sera soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

R 2017-06-137

7. ADOPTION PREMIER PROJET RÈGL. 709-17 – AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre la location à court terme (31 jours et moins) d'habitation unifamiliale dans la zone H12, sous réserve de certaines exigences ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 juin 2017, par le conseiller Pierre Lavallée

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'adopter le premier projet de règlement d'amendement no. 709-17, modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 6.1.1 de ce règlement de zonage no 654-12, concernant un usage additionnel pour un usage des classes d'usages H1 et H2, est modifié comme suit :

- a) En ajoutant au 1^{er} alinéa, un paragraphe h) qui se lit comme suit :

« h) location à court terme (31 jours et moins) d'une habitation unifamiliale (aussi appelé résidence de tourisme), pour la zone H12 seulement » ;

Article 3: L'article 6.1.2 de ce règlement de zonage, concernant les exigences applicables à un usage additionnel, est modifié comme suit :

- a) En insérant au paragraphe a), entre les mots « à l'exception de la location de chambre ou logement, » et les mots « d'une famille ou résidence d'accueil et d'un service de garde », les mots « la location à court terme (31 jours et moins) d'une habitation unifamiliale » ;
- b) En ajoutant un paragraphe f) qui se lit comme suit :
 - « f) Un usage additionnel de location à court terme (31 jours et moins) d'une habitation unifamiliale (aussi appelé résidence de tourisme) doit respecter les exigences suivantes :
 - i) Uniquement autorisé dans une habitation unifamiliale qui n'a pas été transformée pour l'aménagement d'un logement de type intergénérationnel, tel qu'autorisé à l'article 5.29 ;
 - ii) Ne peut être jumelée aux usages additionnels suivants : location de chambre, famille ou résidence d'accueil, service de garde en milieu familial, vente de garage ;
 - iii) Est permis sous réserve de l'émission d'un certificat de changement d'usage à cet effet. »;

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Il est aussi résolu qu'une consultation publique ait lieu le 22 juin à 20h00 à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. AVIS DE MOTION RÈGL. 710-17 – AMENDEMENT RÈGL. PERMIS ET CERTIFICAT

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Pierre Lavallée, qu'à une prochaine séance du conseil, un projet de règlement, modifiant le règlement de permis et certificat 657-12, intitulé *Règlement 710-17 – Amendement au règlement de permis et certificat* sera soumis pour adoption. Une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres élus dans le délai prescrit.

R 2017-06-138

9. ADOPTION SECOND PROJET RÈGL. 706-17- AMENDEMENT RÈGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre la garde de poules à des fins personnelles à titre d'usage additionnel à un usage résidentiel ;

ATTENDU QU'IL est souhaitable de contrôler par des normes d'implantation et des normes d'exercice des activités, le nouvel usage additionnel concernant la garde de poules à des fins personnelles ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} mai 2017, par le conseiller Martin Bahl ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 1^{er} mai 2017 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 15 mai 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter, sans modification, le second projet de règlement d'amendement no. 706-17 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: L'article 6.1 de ce règlement de zonage, concernant les dispositions spécifiques aux usages du groupe d'usages « Habitation (h) », est modifié comme suit :

b) En remplaçant au 1^{er} alinéa, le chiffre « 6.1.3 » par le chiffre « 6.1.4 » ;

Article 3: Il est inséré un article 6.1.4 dans ce règlement de zonage, concernant un usage additionnel pour un usage des classes d'usages h1, h2, h3, h4 et h5 et exigences applicables, qui se lit comme suit :

« 6.1.4 - USAGE ADDITIONNEL POUR UN USAGE DES CLASSES h1, h2, h3, h4 ET h5 ET EXIGENCES APPLICABLES

Seul l'usage garde de poules à des fins personnelles est autorisé et cet usage doit respecter les exigences suivantes :

a) Un seul usage additionnel garde de poules à des fins personnelles est autorisé par usage principal. Un maximum de 5 poules est autorisé. Aucun coq n'est permis;

b) Les activités de garde sont exercées aux fins personnelles des occupants de l'habitation ;

c) La construction d'un bâtiment accessoire dédié partiellement ou entièrement à la garde et l'aménagement d'un enclos extérieur est exigée. Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur du bâtiment accessoire et de l'enclos extérieur de manière à ce qu'elles ne puissent en sortir librement. Ce bâtiment accessoire et enclos extérieur est autorisés aux conditions suivantes :

i) L'implantation est permise uniquement dans la cour arrière et pourvu que ce bâtiment et enclos soit situés à :

- au moins 2 m des lignes délimitant le terrain ;
- au moins 5 m d'un bâtiment principal sur un terrain adjacent ;
- ii) Un seul bâtiment accessoire et un seul enclos sont autorisés par terrain ;
- iii) La hauteur maximale du bâtiment accessoire et de l'enclos est fixée à 2,5 m ;
- iv) La superficie maximale du bâtiment accessoire est fixée à 10 m² ;
- v) La superficie maximale de l'enclos extérieur est fixée à 10 m² ;
- d) La vente d'œufs, de viande, de fumier ou autres produits dérivés de cette activité est prohibée. Aucune enseigne annonçant ou faisant référence à la vente ou la présence de la garde de poule n'est autorisée ;
- e) Le bâtiment accessoire et l'enclos extérieur doivent être gardés propres en tout temps.» ;

Article 4: Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-139

10. REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au fonds de roulement doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU QUE le remboursement au fonds de roulement prévu au budget 2017 est de 5 688.98 \$;

ATTENDU QUE ce remboursement est composé d'un montant de 90.53 \$ pour l'épandeur à sel, d'un montant de 4 198.45 \$ pour la camionnette et d'un montant de 1 400 \$ pour le tracteur Kubota ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser un virement de 5 688.98 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de roulement No 203792 tel que prévu au budget 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-140

11. TRANSFERT FONDS DE RÉSERVE EAUX USÉES

ATTENDU QU'un virement du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées doit recevoir l'approbation du conseil ;

ATTENDU le transfert prévu au budget 2017, du compte d'opération au compte de fonds de réserve des eaux usées, d'une somme de 4 600 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser un virement de 4 600 \$ du compte d'opération No 201260 vers le compte de fonds de réserve des eaux usées No 204251.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-141

12. ENSEIGNE BUREAU MUNICIPAL – AFFECTATION SURPLUS ACCUMULÉ

ATTENDU la facture 1489 d'Enseignes L'Avenir concernant l'affiche du bureau municipal au montant de 1 142 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter la dépense au surplus accumulé puisque cette dépense n'était pas prévue au budget 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'affecter la dépense de l'affiche au bureau municipal, pour un montant de 1 142 \$ plus taxes, au surplus accumulé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-142

13. ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LES SERVICES D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE EN MATIÈRE DE COURS D'EAU – MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE conformément à l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC et la Municipalité ont convenu d'une entente par laquelle la MRC confie à la Municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire, dont l'application des règlements que la MRC peut adopter en vertu des articles 103 à 107 de la Loi, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus à ces articles lorsque l'application de ces règlements et la gestion de ces travaux ont trait au territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité ne dispose pas du personnel et des équipements requis pour assurer pleinement les rôles qui lui sont confiés dans l'entente précédemment mentionnée ;

ATTENDU QU'il y a lieu que la MRC et la Municipalité concluent une entente afin que la MRC mette à la disposition de la Municipalité le personnel nécessaire ;

ATTENDU l'entente intermunicipale concernant les services d'une personne désignée en matière de cours d'eau proposé par la MRC Drummond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser M. Jean Parenteau, maire, et Mme Suzie Lemire, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente intermunicipale concernant les services d'une personne désignée en matière de cours d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-143

14. RÉSOLUTION MUNICIPALE POUR ACCÉLÉRER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI NO 122

ATTENDU QUE le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le

milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité ;

ATTENDU QU'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement ;

ATTENDU QUE le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM (Fédération Québécoise des Municipalités) depuis plus de 30 ans ;

ATTENDU QUE la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée ;

ATTENDU QUE les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122 ;

Il est aussi résolu de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-144

15. ACHAT ENVELOPPES – NOUVEAU LOGO

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire l'achat d'enveloppe ;

ATTENDU la soumission d'Imprimerie Lemire au montant de 210 \$ plus taxes pour 1000 enveloppes avec le nouveau logo couleur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de commander 1 000 enveloppes avec le nouveau logo en couleur à Imprimerie Lemire pour un montant de 210 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-145

16. DEMANDE RELATIVE AU TOUR CYCLISTE FRÉDÉRIK-DUGUAY 2017

ATTENDU QUE le Tour cycliste Frédérik Duguay pour la cause des maladies neuromusculaires sera de passage le jeudi 10 août à la municipalité de L'Avenir ;

ATTENDU QU'ils demandent l'autorisation de traverser la municipalité ;

ATTENDU QUE le Tour cycliste réunit une équipe dont des pompiers, des policiers et des gens d'affaires qui parcourront 365 km ;

ATTENDU QU'ils sollicitent également l'escorte par un véhicule du service de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser le passage du Tour

cycliste Frédérick Duguay le 10 août prochain dans la municipalité de L'Avenir ainsi que l'escorte par un véhicule du service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-146

17. ADOPTION BUDGET – ÉLECTION MUNICIPALE 2017

ATTENDU l'élection générale prévue le 5 novembre 2017 ;

ATTENDU QU'il est à prévoir des dépenses de fourniture et de rémunération de personnels aux fins des élections ;

ATTENDU QU'un montant de 11 988 \$ est prévu au budget 2017 dans le volet « greffe » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser la présidente d'élection, Madame Suzie Lemire, à effectuer les dépenses de fourniture et de rémunération de personnel nécessaire aux fins des élections.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-147

18. REVENU QUÉBEC – REPRÉSENTANT AUTORISÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu un courriel de Revenu Québec l'informant des modifications apportées aux rôles et responsabilités des représentants autorisés d'une entreprise ;

ATTENDU QU'afin de pouvoir continuer à avoir accès à la gestion des procurations et des autorisations, la Municipalité doit faire parvenir une résolution du conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que le conseil autorise Mme Suzie Lemire, directrice générale, à :

- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'impositions (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en ligne;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de l'entreprise, y renoncer ou la révoquer, selon le cas ;
- Effectuer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises et à Mon dossier pour les entreprises ;
- Consulter le dossier de l'entreprise et agir au nom et pour le compte de l'entreprise, conformément aux conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, que vous pouvez consulter sur le site Internet de Revenu Québec et que vous pouvez accepter.

Le conseil accepte que le Ministre du Revenu communique au représentant, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur l'entreprise et qui sont

nécessaires à l'inscription à Mon dossier pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-148

19. CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LA SAINTE ALIMENTATION POUR LE MILIEU MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir a à cœur la promotion des saines habitudes de vie, via son implication dans le Défi Santé ;

ATTENDU la conférence traitant d'un outil pertinent pour les municipalités présentée à un atelier à la MRC de Drummond par Mme Lise Delisle, nutritionniste au CIUSSE Mauricie-Centre-du-Québec ;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond a adopté le Cadre de référence sur la saine alimentation pour le milieu municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la Municipalité de L'Avenir adopte le Cadre de référence sur la saine alimentation pour le milieu municipal afin de favoriser de saines habitudes de vie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-149

20. TOURNOI DE GOLF – MRC DRUMMOND

ATTENDU l'invitation reçue de la MRC de Drummond pour le tournoi de golf annuel qui se déroule le 17 août 2017 au Club de golf Le Drummond ;

ATTENDU QUE les profits générés par ce tournoi seront versés à la Fondation de la Tablee populaire et plus spécifiquement pour les P'tites boîtes à lunch ;

ATTENDU QUE le maire Jean Parenteau et que trois conseillers ont manifesté leur intérêt à participer au tournoi et au souper ;

ATTENDU QUE le coût de l'inscription à ce tournoi, incluant le souper, s'élève à une dépense totalisant 100 \$ par participant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser l'inscription et le paiement au tournoi de Golf de la MRC, qui aura lieu le 17 août prochain, pour le maire Jean Parenteau et trois conseillers pour le golf et souper pour un montant de 400 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2017-06-150

21. ACHAT JUIN 2017

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour juin 2017

		Coût unit.	Qté	Total
<u>Appareils respiratoires</u>				
02 220 00 526	Essais annuels obligatoires des appareils respiratoires	1 500.00 \$	1	1 500.00 \$
02 220 00 526	Pièces de rechange au besoin	500.00 \$	1	500.00 \$
<u>Prévention</u>				
02 220 00 670	Code de l'électricité du Québec 2010	200.00 \$	1	200.00 \$
02 220 00 670	Code d'installation des appareils au mazout 2015	240.00 \$	1	240.00 \$
<u>Télécommunications</u>				
02 220 00 529	Micro haut-parleur de remplacement pour radios	160.00 \$	2	320.00 \$
Total de la demande				2 760.00 \$

ATTENDU QUE ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 2 760 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2017-06-151

22. RECHARGEMENT 2017 ET PAARRM

ATTENDU les travaux de rechargement prévus sur le 2e, 5e, 6e et 8e ainsi que sur la route Gagnon et la rue Boisjoli ;

ATTENDU QUE le matériel de rechargement pour le 2e rang et la route Gagnon proviendra de J. N. Francoeur pour un montant de 11 400 \$ pour 2 100 tonnes et que le matériel pour le 5e, 6e, 8e et rue Boisjoli proviendra de Carrière P.C.M. pour un montant de 18 375 \$ pour 1000 tonnes;

ATTENDU QU'une demande de subvention sera envoyée dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser le rechargement pour un total d'environ 29 775 \$ pour 3 100 tonnes provenant de J.N. Francoeur et Carrière P.C.M.,

Il est aussi résolu d'envoyer une demande de subvention au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-152

23. TRAVAUX DE PELLE – 1ER RANG

ATTENDU les travaux de pavage prévus sur le 1^{er} rang ;

ATTENDU QUE des travaux de pelle sont à effectuer avant le pavage tel que des zones de ventre de bœuf à corriger et des travaux de fossé ;

ATTENDU QUE Excavation Julien Bahl et Poirier Lynch Entrepreneurs général effectueront les travaux pour un montant total d'environ 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser les travaux de pelle sur le 1^{er} rang pour un montant d'environ 10 000 \$ et ce, par Excavation Julien Bahl et Poirier Lynch Entrepreneurs général.

Il est aussi résolu d'affecter la dépense au revenu des carrières/sablières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-153

24. PEINTURE GLORIETTE

ATTENDU QU'il y a lieu de repeindre la Gloriette ;

ATTENDU QUE le coût du matériel est d'environ 120 \$;

ATTENDU QUE les travaux seront offerts aux gens de L'E.S.C.A.L.E. pour un montant de 300 \$;

ATTENDU QUE si ceux-ci ne sont pas en mesure d'effectuer les travaux, un employé responsable des espaces verts effectuera les travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'offrir à L'E.S.C.A.L.E. de repeindre la Gloriette pour un montant de 300 \$. Advenant le cas où l'organisme ne pourrait le faire, les travaux seront faits par un employé municipal pour un coût du matériel d'environ 120 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-154

25. ACHAT BLOCS CIMENTS – ENTREPOSAGE

ATTENDU la demande de la directrice de voirie afin de faire l'achat de 15 blocs de ciment afin de faire des bacs d'entreposage au garage pour un montant de 300 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat de 5 blocs supplémentaires afin de bloquer l'accès du cul-de-sac du 5^{ième} rang ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'achat de 20 blocs de ciment pour faire des bacs d'entreposage pour un montant de 400 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2017-06-155

26. ÉCHANTILLONNAGE BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE ST-GERMAIN – PERSONNE RESPONSABLE DES PRÉLÈVEMENTS

ATTENDU la stratégie d'échantillonnage pour le bassin versant de la rivière St-Germain ;

ATTENDU QUE suite à la visite des lieux d'échantillonnage, la Municipalité de L'Avenir souhaite demander à la Municipalité de Wickham de lui fournir la personne responsable de l'échantillonnage ;

ATTENDU QUE le tarif horaire de la Municipalité de Wickham pour la personne responsable de l'échantillonnage est de 41.62 \$ plus les frais de déplacement ;

ATTENDU QUE le nombre d'échantillonnages prévu est de six ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire effectuer les échantillonnages par la Municipalité de Wickham au taux horaire de 41.62 \$ plus les frais de kilométrage et ce, dans le cadre de la stratégie d'échantillonnage du bassin versant de la rivière St-Germain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

LOISIRS ET CULTURE

R 2017-06-156

27. DEMANDE DE DÉROGATION POUR LE BRUIT – CAMPING LOISIRS AIR SOLEIL

ATTENDU QUE la demande de dérogation pour le bruit déposée au bureau municipal par le Camping Loisirs Air Soleil pour les heures et dates suivantes :

Date : Vendredi 23 juin 2017

Heures : de 17h à minuit

Raison : Fête de la St-Jean (feu de joie, musique et feux d'artifice)

Si mauvais temps remis au 24 juin selon les mêmes heures.

Date : Samedi 1^{er} juillet 2017

Heures : de 17h à 23h30

Raison : Souper champêtre et soirée tout en blanc

Si mauvais temps remis au 8 juillet 2017 selon les mêmes heures.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la dérogation de bruit du Camping Loisirs Air Soleil selon les dates et heures soumises.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-157

28. DEMANDE DE PARTICIPATION DU SIUCQ – PARADE DE LA ST-JEAN-BAPTISTE

ATTENDU la parade prévue dans le cadre de la fête de la St-Jean-Baptiste le 24 juin prochain ;

ATTENDU QUE le comité des loisirs souhaite avoir la présence du SIUCQ pour la parade ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de demander la présence du

SIUCQ pour la parade de la St-Jean-Baptiste qui aura lieu le 24 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-158

29. AIDE FINANCIÈRE CAMP DE JOUR - SARAH

ATTENDU la demande d'aide financière reçue à la municipalité de Madame Annie Boisvert et Monsieur Ghislain Lefebvre, parents d'une petite fille trisomique qui se nomme Sarah ;

ATTENDU QUE la petite Sarah a fréquenté le camp de jour les dernières années et bénéficié d'une accompagnatrice grâce à la contribution financière de la municipalité ;

ATTENDU QUE Sarah bénéficie d'un accompagnement personnalisé afin de participer de façon sécuritaire aux activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la Municipalité de L'Avenir remette un montant de 500 \$ afin de contribuer financièrement à l'accompagnement de Sarah.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2017-06-159

30. LOCATION JEUX GONFLABLES – ST-JEAN

ATTENDU QUE dans le cadre des festivités de la St-Jean-Baptiste, la municipalité fera la location de jeux gonflables de la Ballounerie pour un montant de 1 975 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de faire la location de jeux gonflables de la Ballounerie pour un montant de 1 975 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-160

31. MÉNAGE LOISIRS

ATTENDU QU'avec les activités de camp de jour, le ménage doit être fait à chaque semaine dans le local des loisirs ;

ATTENDU QUE Madame Mélanie Beauchemin effectue présentement le ménage pour le comité des loisirs dans le cadre de leurs activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de faire l'embauche de Madame Mélanie Beauchemin pour faire le ménage dans le local des loisirs au taux horaire de 13 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-06-161

32. RÉCOMPENSE BRIGADE SCOLAIRE JUNIOR

ATTENDU QUE l'École de L'Avenir demande à la municipalité une contribution financière afin de faire l'achat de cadeaux pour récompenser les jeunes brigadiers et brigadières scolaires juniors ;

ATTENDU QU'il y a des brigadiers et des brigadières à l'école L'Avenir qui sécurisent l'embarquement des écoliers dans les autobus scolaires ;

ATTENDU QUE l'École de L'Avenir demande un montant d'environ 200 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu de verser une contribution financière de 200 \$ pour 2016-2017 à l'École L'Avenir afin de récompenser la brigade scolaire junior.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

33. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de mai 2017 est remis à tous les conseillers.

34. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2017-06-162

35. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, de lever la séance à **20 heures 36 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 3 juillet 2017.

Fournisseurs	Description	Montant
Environex	Analyse TEU (24-04)	104,31 \$
Environex	Analyse EP (04-04 et 18-04)	69,57 \$
Produits Chimiques CCC Ltée	R2017-05-119 Alun	3 137,95 \$
Webtel	394-2422 - Mai 2017	127,98 \$
Webtel	Réparer routeur système téléphonique	473,86 \$
Pyrogaz inc	Réparation trouble système aérothermie	956,12 \$

8086923 Canada inc	Location de site - Mai 2017	344,91 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Juin 2017	344,91 \$
Boisvert Annie	Remb tx non résident (Sarah - Natation)	80,00 \$
Boisvert Annie	Remb tx non résident (Sarah - Baseball)	525,00 \$
Communication Plus	R2017-02-039 Radio et chargeur	1 965,99 \$
Alcide Mini-mécanique	Fil pour coupe herbe	5,16 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	120,00 \$
Vanier Isabelle	Remboursement achat bacs à fleurs	281,61 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/05/17 au 15/06/17	113,89 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/05/17 au 15/06/17	98,25 \$
Les Équipements J.A.	Bolt, nut, filtre huile, huile - Tracteur gazon	77,64 \$
Division Cartouches Plus inc	Cartouches pour imprimantes	494,39 \$
Martin Jolicoeur-Viau	Déplacement préventionniste - Mai 2017	14,28 \$
Carrieres PCM Inc.	Rechargement 2e Rang et route Gagnon	380,76 \$
Carrieres PCM Inc.	Rechargement rue Boisjoli	1 917,84 \$
Carrieres PCM Inc.	Rechargement 8e Rang	3 561,21 \$
Centre du Camion Beaudoin inc	Valve, frein fitting - Mack blanc	118,23 \$
Centre du Pneu Patry inc	Remplacer pneu - Mack rouge	66,87 \$
Chambre commerce de Drummond	Frais Dicom - Communication Plus	20,60 \$
Chambre commerce de Drummond	Frais Dicom - Communication Plus	13,74 \$
Veolia Water Technologies Canada	Capteur, analyseur, tampon - TEU	530,93 \$
WSP Canada inc	Service professionnel - Descente Rang 1	3 890,75 \$
Imprimerie MS	Impression JET - Parution juin 2017	934,18 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	Remboursement achat pour camp de jour	79,89 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique du 01/04/17 au 30/06/17	771,19 \$
La Coop des Montérégiennes	Raccord, collier 5/8 - TEU	4,12 \$
Shank Guy	Remboursement dépôt location de salle	50,00 \$
Enseignes L'Avenir	Enseigne devant bureau	1 313,02 \$
Enseignes L'Avenir	R2017-04-093 Enseigne projet domiciliaire	965,79 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur	R2017-04-098 Rechargement 1er Rang	15 046,31 \$
Ferme Bellevue Charpentier	Location tracteur - Enlever équip. hiver	344,92 \$
Doucet Cathy	Remb tx non résident (Gabriel - Sportif)	250,00 \$
Grenier des Petits	Matériel pour camp de jour	208,91 \$
Fournitures ind. MEGA Ltée	Tiges, écrous, rondelles - Mack rouge	68,30 \$
Yannick Lamy	Remb tx non résident (Lydia - gymnast.)	525,00 \$
Bisson Service	Kit de réparation - TEU	181,09 \$
Boisvert Jasmin	Remb tx non résident (Amandine - DJINN)	525,00 \$
Groupe Maska Inc.	Hub oil - Mack rouge	12,49 \$
Hydro Québec	Gloriette du 14/03/17 au 12/05/17	40,16 \$
Hydro Québec	Bureau du 14/03/17 au 12/05/17	864,53 \$
Hydro Québec	Garage municipal du 15/03/ au 15/05/	797,55 \$
Hydro Québec	Salle des Loisirs du 15/03/17 au 15/05/17	231,25 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/05/17 au 31/05/17	501,39 \$
Canac	Escompte sur facture 0883543	(101,69) \$
Canac	Plaque , plaque interrupteur	9,40 \$
Canac	Bacs - Camp de jour	59,86 \$
Canac	Escompte sur facture 0079510	(0,19) \$
Canac	Paillis pour terrain bureau municipal	21,62 \$

Canac	Paillis pour terrain bureau municipal	54,04 \$
Canac	Escompte sur facture 0 075574	(0,47) \$
Canac	Matériel pour camp de jour	48,46 \$
Canac	Escompte sur facture 0084712	(0,42) \$
Les Entreprises Clément Forcier	R2017-03-069 Balayage de rues	2 068,40 \$
Therrien, Couture avocats	Honoraires juridiques - Projet domiciliaire	2 133,84 \$
Mécanique Giguère & Fils inc	Réparation radiateur - Mack blanc	1 796,93 \$
Megaburo	Papier 8,5 x 11 et 8,5 x 14, agrafe	174,31 \$
Megaburo	Cartables 2" blancs	54,56 \$
Megaburo	Lecture de compteur (191085 à 192387)	19,92 \$
MRC Drummond	Plan directeur bassin rivière St-Germain	976,76 \$
MRC Drummond	Gestion cours d'eau - Rivière noire # 15	621,85 \$
MRC Drummond	Gestion cours d'eau - Rivière noire # 24	592,70 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de juin 2017	107,00 \$
Robitaille Equipement inc	Peigne plat, boulons, écrou - Niveleuse	2 169,01 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2016-10-245 Consult. en urbanisme	2 492,09 \$
Construction SEAO	Addenda 2731651 - 1er Rang	10,72 \$
Service de Cric Drummond	Inspection annuelle des extincteurs	186,77 \$
Jacques Sébastien	Remboursement repas et déplacement	330,64 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	3 465,54 \$
Info Page	Fréquence numérique - Juin 2017	190,64 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Crédit sur facture FM70926	(284,32) \$
Ste-Marie Centre du Camion	Filtre, rotor seal kit - Mack blanc et rouge	119,25 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Connecteur, terminal, câble - Mack rouge	70,49 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Connecteur, terminal - Mack rouge	32,42 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Sensor - Mack blanc	86,53 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Air kit - Mack rouge	145,16 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Air str kit - Mack rouge	72,59 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Kit 4429 - Mack rouge	64,65 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Spot led - Mack blanc	(52,78) \$
Ste-Marie Centre du Camion	Air str kit - Mack rouge	(145,16) \$
Ste-Marie Centre du Camion	Sensor - Mack blanc	(86,53) \$
Ste-Marie Centre du Camion	Thermostat kit, sleve, o'ring - Mack blanc	122,50 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Insulator - Mack blanc	113,05 \$
Ste-Marie Centre du Camion	Senso, coolant filter - Mack blanc	104,87 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Avis public - Projet règlement 706-17	206,79 \$
Vacuum Drummond inc	Vidange de la station de pompage	651,91 \$
Lafond Caroll Ann	Chercher arbres a donner à St- Valère	66,36 \$
Guylaine Turcotte	Remb tx non résident (Alexandra et Lydia)	1 050,00 \$
Lépine Stéphanie	Remb tx non résident (Jordan - Triomax)	525,00 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Mai 2017	1 284,85 \$
Ville de Drummondville	Ouverture de dossier - SPAD 002262	164,50 \$
Lemire Suzie	Formation DGE - Repas	47,74 \$
Lemire Suzie	Déplacement - Directrice générale	26,00 \$
Lemire Suzie	Achat 200 timbres et grosses enveloppes	205,06 \$
Lemire Suzie	Déplacement DG - Mai 2017	11,13 \$
Lemire Suzie	R2017-03-081 Matériel pour camp de jour	220,14 \$
Lemire Suzie	R2017-03-081 Matériel pour camp de jour	137,74 \$

Pinault Line	Poster JET - Publication juin 2017	134,49 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Mai 2017	100,04 \$
Nancy Thomas	Remb tx non résident (Maelle - gymnast)	525,00 \$
Mailloux Gilles	Déplacement urbaniste - Avril et mai 2017	250,82 \$
Mailloux Gilles	Déplacement surveillant sablière - Mai 17	57,54 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER		67 061,96 \$

Fournisseur	Description	Montant
Bell Mobilite	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 – Mai	175,96 \$
MP Événement S.E.N.C.	R2017-05-127 Equipement de son	640,41 \$
Loisir Sport Centre du Québec	R2017-03-082 Formation animateurs	183,96 \$
École L'Avenir	R2016-12-290 Soutien financier 16-17	833,33 \$
Fabrique Sacré-Cœur-de-Jésus	R2017-01-006 Salle multifonctionnelle	7 665,00 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/04/17 au 30/04/17	486,73 \$
Groupe L'E S C A L	R2017-05-124 Aide financière	1 000,00 \$
MRC Drummond	R2017-05-121 Écocentre - Partage dette	1 833,49 \$
MRC Drummond	R2017-01-006 Quote-part - Avril 2017	4 999,36 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2017-01-006 Quote-part - Avril 2017	7 542,99 \$
Ulverton	Entente de partage des droits d'imposition	6 073,80 \$
Société Saint-Jean-Baptiste du	R2017-05-126 Programme Fête nationale	100,00 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		20 549,64 \$

SALAIRES MAI 2017	
Salaires nets mai 2017	17 629,20 \$
Remises provinciales mai 2017	5 337,96 \$
Remises fédérales mai 2017	2 102,21 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES MAI 2017	25 069,37 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER MAI 2017	67 061,96 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES MAI 2017	20 549,64 \$
TOTAL COMPTES À PAYER MAI 2017	112 680,97 \$